

Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 15 décembre 2016

Absent ou excusé : Viviane DELEPINE, Michelle DESMETTE

La séance est ouverte à 18 h 37.

1. Taxes et redevances

- a) Le Conseil Communal est informé de l'approbation par le Gouvernement wallon des règlements taxes et redevances votés par le Conseil communal en séance du 29 septembre 2016.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

- b) Taxe sur les écrits publicitaires – exercice 2013 – réclamation – autorisation d'interjeter appel dans un dossier de réclamation

Le Conseil Communal est invité à donner son autorisation au Collège d'interjeter appel conformément aux dispositions de l'article L1242-1 alinéa 2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation dans le dossier « Sit Média 3-4 ».

Maître DEBONNET, désigné comme représentant afin de défendre les intérêts de la Ville d'Antoing, nous suggère en effet d'interjeter appel suite à un arrêt de la cour d'appel de Mons dans un dossier similaire où cette dernière accepte la catégorie de la presse régionale gratuite du règlement taxe. Les chances de succès d'un appel semblent plus importantes que par le passé.

Madame Sabine MAHIEU précise que le montant concerné par cette affaire n'est que de 890 € et que les frais de justice devraient s'élever bien plus haut que cette somme. Le Directeur Général confirme ce montant mais signale que cette taxe est récurrente et qu'une jurisprudence favorable nous permettrait de pérenniser la taxe à un niveau plus élevé pour les exercices suivants. Par ailleurs, il précise que nombre de communes sont concernées par des prises de position divergentes sur cette taxe et qu'au plus les jurisprudences iront dans le sens des communes au mieux celles-ci pourront défendre leurs intérêts.

Monsieur VINCENT marque son accord sur le fonds de cette situation mais moins sur la forme car les frais de justice pourraient être importants. A sa demande, le Conseil sera informé des suites de cette affaire.

A l'unanimité, le Conseil autorise le Collège à interjeter appel dans cette affaire.

Agent traitant : Christine DESPLANQUE

Politique responsable : Bernard BAUWENS

2. Organes

Suite à la démission de Bernard BAUWENS, Administrateur et de Claudy BILLOUEZ, administrateur et membre de l'Assemblée générale au sein de la Société de Logements du Haut Escaut, Colette BOCAGE et Kévin POTIEZ ont été proposés par le groupe PS pour les remplacer. Le tableau des représentations est donc modifié en conséquence.

Monsieur VIVIER signale avoir été interpellé à plusieurs reprises par des locataires ayant reçu un courrier les informant de la révision de leur loyer sensiblement à la hausse. Apparemment, la

société de logement aurait décidé d'ajuster la VLN (valeur locative normale) sur le secteur privé ce qui engendre une nette hausse des loyers. Dès lors, il se demande si ces démissions sont liées à cette évolution.

Le Président nie totalement ce lien et rappelle qu'il a signalé à plusieurs reprises devant le Conseil les difficultés qu'il rencontrait à travailler avec cette société. Il préfère se retirer du Conseil d'Administration de celle-ci et espère que cela ramènera plus de sérénité dans son fonctionnement.

Madame BOCAGE signale que le Commissaire siégeant au Conseil d'Administration a probablement pesé de tout son poids dans cette décision. En effet, cela fait plusieurs années qu'il insiste sur ce point arguant, à juste titre, que les loyers pratiqués à Antoing sont inférieurs à ceux des autres sociétés de logement actives en Wallonie. En alignant la VLN au secteur privé, le montant du loyer maximum a été sérieusement augmenté !

Monsieur CACHEUX, également membre du Conseil d'Administration de la Société de Logement du Haut-Escaut, précise que les loyers étaient 3 à 4 fois inférieurs par rapport aux autres sociétés. Ainsi, le loyer maximum d'un logement une chambre était de 400 €. Des augmentations sont ensuite appliquées en fonction de travaux de rénovation (nouveaux châssis, nouveau chauffage,...), du nombre de chambres, etc... Les locataires sont invités à avertir immédiatement la société de logement de tout changement intervenu dans leur situation (composition de ménage, revenus, perte d'allocations,...). Cette mise au point du dossier est annuelle et la révision du loyer est automatique s'il n'est pas en ordre (loyer maximum).

Madame BOCAGE confirme que les loyers sont adaptés en cas de travaux effectués dans le logement. Par ailleurs, ils sont également calculés sur base des revenus et il est important que les locataires aient leur dossier à jour notamment par exemple lors de la perte d'allocations pour les enfants. Néanmoins les loyers étaient bas et elle ne comprend pas cette forte augmentation si ce n'est via une intervention forte du commissaire.

Monsieur VIVIER signale qu'il est étonnant de constater que la position de la majorité ne soit pas la même au sein de ses administrateurs. Monsieur BILLOUEZ précise qu'Antoing n'est désormais plus seul au sein du Conseil d'Administration et que 3 communes y sont représentées, le Président actuel étant de Rumes. Il rappelle les difficultés déjà énoncées à travailler avec la Direction. Monsieur VIVIER estimant que la démission est bien liée à cette augmentation de loyer, Monsieur BILLOUEZ rétorque que si le Bourgmestre et lui-même se retirent, c'est en espérant ramener de la sérénité dans le fonctionnement du Conseil d'Administration. Avant tout, sa volonté est d'aider les gens et quand on voit qu'il faut réquisitionner un logement pour aider une famille victime d'un incendie, cela ne va pas.

Le Président ajoute que la réquisition impose que celle-ci ait une durée d'un an. Dès lors, si les personnes peuvent réintégrer leur logement après neuf mois, c'est la Ville qui devra supporter un loyer pour le solde. Cela n'est pas correct !!

Madame Sabine MAHIEU estimant étonnant que seuls deux des trois administrateurs PS démissionnent et y voyant une scission au sein du groupe, Monsieur BILLOUEZ rétorque qu'aucune imposition n'a été faite par rapport quant au choix de démissionner ou non et rappelle les raisons déjà évoquées.

Monsieur CACHEUX n'estime pas que le fonctionnement de la société de logement soit problématique ou que la position du commissaire ait été particulièrement décisive dans les prises de décision.

A la demande de Monsieur VINCENT sur « Qui prend les décisions ? », le Président précise que si la position du commissaire n'est pas suivie, ce dernier a un droit de recours et bien souvent la décision est cassée.

Madame BOCAGE précise qu'auparavant, la société de logement permettait la mise à disposition d'un logement en cas d'urgence et ce, via deux contrats de location de six mois. Apparemment, cela aurait changé également mais elle en ignore la raison.

A la question de Monsieur VERSCHEURE quant à ce que les attributions de maison se font toujours via un système à points, il lui est répondu par l'affirmative et le Président précise qu'au niveau du comité d'attribution, il n'y a pas de politique.

Madame BOCAGE cite le cas d'une maman seule avec deux enfants. Si ces derniers commencent à travailler, la situation financière change évidemment et si cela n'est pas renseigné auprès de la société de logement, le loyer maximum est appliqué.

Monsieur CACHEUX précise que le loyer est toujours fixé à 20 % maximum des revenus et que les locataires doivent remettre des documents tous les ans.

Madame MORY expose son cas personnel : son loyer est passé de 325 à 530 € et, pour cette raison, elle envisage de quitter son logement.

Agent traitant : Martine ROOS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Le Président suspend la séance afin que le Conseil puisse recevoir et mettre à l'honneur les lauréats du concours Miss et Mister Pays Blanc. C'est ainsi que sont successivement mis à l'honneur :

- Mademoiselle Wendy TUMELAIRE, 22ans, originaire de Ath et effectuant des études d'aide-soignante, élue Miss Pays Blanc 2017;
- Monsieur Adolfo HOLOFFE, 21 ans, de Hyon et effectuant des études d'éducateur spécialisé, élu Mister Pays Blanc 2017;
- Mademoiselle Séverine DUPRET, 26 ans, de Frameries, employée, élue Prix de la Ville d'Antoing 2017;
- Monsieur Théo VANDEVELDE, 18 ans, de Stambruges, étudiant animateur sportif, élu Prix de la Ville d'Antoing 2017.

Le Président remercie Monsieur Lagache et toute son équipe ainsi que le centre Adeps qui a mis son hall à disposition pour l'organisation de cet événement.

Le Président rouvre la séance.

3. a) Modification budgétaire ordinaire et extraordinaire n° 02/2016 du CPAS

Monsieur BILLOUEZ, Président du CPAS, présente le point. « De manière générale, on peut dire que cette seconde et dernière modification budgétaire de l'exercice 2016 permet toute une série d'ajustements et/ou de corrections principalement au niveau des articles de traitements.

A l'ordinaire, après modification, le budget s'équilibre et s'élève à 5.310.386,36 €. Outre les différentes adaptations des articles budgétaires, on constate qu'une somme de 3.770,26 € est directement destinée à alimenter le fonds de réserve extraordinaire pour l'élagage et l'abattage des arbres situés à l'arrière des habitations pour conjoints âgés.

A l'extraordinaire, on note un prélèvement sur le fonds de réserve de 3.000 € concernant les honoraires de l'auteur de projet pour les travaux de mise en conformité des installations sanitaires et de climatisation ainsi qu'une somme de 3.000 € représentant le solde pour l'achat de nouveaux fauteuils et mobiliers à la Maison de Repos. »

A l'unanimité, le Conseil approuve les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 2/2016 du CPAS.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

3 b) Budget ordinaire et extraordinaire 2017 du CPAS

Monsieur BILLOUEZ, Président du CPAS, présente le point à l'aide d'un powerpoint. « A l'ordinaire, le budget 2017 s'élève et s'équilibre à 5.202834,98 €. Au rayon des dépenses, on notera :

- ❖ Dépenses en personnel représentent 63 % du budget → La maison de repos représente près de 56 % de ces dépenses ;
- ❖ Dépenses de transferts représentent 24 % du budget → Elles restent stables. On y retrouve principalement les dépenses liées aux RIS (56 %) et les articles 60 (23 %) ;
- ❖ Dépenses de fonctionnement représentent 11 % du budget → réduction de plus de 7 % par rapport au budget initial de 2016 → essentiellement dues aux termes des leasings informatiques pour l'achat du matériel, diminution des denrées alimentaires et des fournitures techniques de la Maison de Repos ;
- ❖ Dépenses de dette représentent 2 % du budget → Elles sont en légère hausse suite à l'emprunt concernant l'acquisition d'un bâtiment destiné à accueillir la ressourcerie.

Pour rappel, le CPAS compte 108 agents soit près 83 équivalents temps plein. Les dépenses de personnel apparaissent en légère hausse par rapport au budget de 2016 (3% soit 90.000,00 €). Ceci s'explique essentiellement par la création de 2 emplois au bar et l'engagement d'une infirmière supplémentaire.

Au rayon des recettes ordinaires, on notera :

- ❖ Dotation communale : elle s'élève à 1.318.684,14 € soit une augmentation de 32.395,10 € (2,5%) par rapport aux deux dernières années. Coût de la dotation communale / habitant = 169 € ;
- ❖ Résidents MR = 15 % -> loyers des chambres (dernière augmentation 01/03/2013) ;
- ❖ RIS & Art 60 = 13 % -> STABLE ;
- ❖ Mutuelles MR = 12 % → diminution subvention 20.000,00 € ;
- ❖ Titres-Services = 10 % -> STABLE ;
- ❖ Aides à l'emploi → APE /Maribel social/AVIQ -> STABLE ;
- ❖ INAMI = 4 % -> STABLE ;
- ❖ Fonds spécial = 2% -> diminution de 12.000 € (explications voir graphique précédent) ;
- ❖ Autres = 14 % -> Recettes repas à domicile, aide-ménagères, taxi social, loyers logement de transit/insertion/urgences + divers fonds (énergie, socio-culturel, pauvreté enfantine, mazout).

Le fonds spécial de l'aide sociale est une dotation régionale octroyée aux CPAS dans le cadre du financement général. On constate une diminution d'environ 12.000 € (1 travailleur social statutaire en moins en 2016). Le solde prévisionnel du fonds de réserve ordinaire disponible s'élève à 76.791, 02 €.

Le budget extraordinaire s'élève à 290.000 € pour l'acquisition d'un bâtiment destiné à accueillir la future ressourcerie via un emprunt en 20 ans à un taux à 1,255 %. Le solde prévisionnel du fonds de réserve extraordinaire s'élève à 63.705,79 €. »

Monsieur VIVIER souligne l'augmentation de la dotation communale et ce, malgré les synergies mises en place. Sur 3 ans, cette augmentation s'élève à 113.000 €. Il signale également une phrase interpellante dans les annexes à savoir « budget réaliste, dépenses ordinaires en baisse et maîtrisées malgré la dotation communale ». Monsieur BILLOUEZ convient qu'il s'agit d'une mauvaise formulation.

Le Conseil Communal approuve, à l'unanimité, le budget 2017 ordinaire du CPAS et, par 15 voix pour et 2 abstentions (Groupe UCA), approuve le budget 2017 extraordinaire du CPAS.

Pour clôturer ce point, Monsieur BILLOUEZ remercie Madame Julien ENGLEBERT, Directrice Générale f.f. et Monsieur Nicolas NIHOUL, responsable du service comptabilité.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

4. Marché public

Marché de Travaux - Ancrage communal – Création d'un logement de transit au Chemin du Moulin à Antoing

Madame Julie VETRI, auteur de projet, nous a remis le Cahier Spécial des Charges, les plans ainsi que l'estimation du dossier travaux mieux repris en objet.

Les travaux consistent en la construction d'un logement de transit, maison quatre façades de plein pied en structure bois (2 chambres). L'estimation est de 229.027,30 € TVAC et le délai d'exécution est de 180 jours ouvrables.

L'intervention de la Région dans le cout de la mise en conformité des logements sera plafonnée à 100.000 € TVA et frais généraux compris.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve le cahier spécial des charges, l'estimation, les plans et les conditions de marché et fixe le mode de passation du marché (adjudication ouverte).

Agent traitant : Mélanie VANDEN BULCKE

Politiques responsables : Thierry DESMET et Colette BOCAGE

5. Plan de cohésion sociale – Conventions de partenariat

Le Conseil Communal est invité à marquer accord sur les conventions de partenariat à passer avec plusieurs ASBL locales dans le cadre des actions 2016, et prévoyant les transferts financiers suivants, du PCS vers lesdites ASBL :

- Centre de Jeunes d'Antoing – atelier de réparation de vélos : 1.004 €
- AMO Graine – soutien scolaire : 4.700 €
- Foyer Socioculturel – Ateliers « Toc Toc Entrez » : 4.950 €
- Foyer Socioculturel – Ateliers mémoire du projet « Guéronde » : 5.000 €
- Les Jardins Bios du Hainaut – Création d'un jardin communautaire : 3.000 €

Monsieur VINCENT souligne la réelle dynamique qui s'installe dans ce PCS. Les projets avancent. Le Président abonde dans le même sens et félicitera la coordinatrice.

Agent traitant : Sibylle DEKEYSER

Politique responsable : Bernard BAUWENS

6. Intercommunales

a) Assemblée générale de l'Intercommunale IDETA

Assemblée générale du 21 décembre 2016

Ordre du jour

1. Plan stratégique 2017-2019 ;
2. Budget 2017-2019 ;
3. Refonte des statuts de l'Agence ;
4. Divers.

Monsieur VIVIER précise que, contrairement aux zones de secours, l'augmentation du coût est en lien avec des projets qui avancent et se réalisent. Il espère que cela se marquera prochainement sur le territoire d'Antoing afin que ses citoyens tirent profit de ces investissements.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve les points inscrits à l'ordre du jour de l'intercommunale IDETA.

b) Assemblée générale de l'Intercommunale IGRETEC

Assemblée Générale Ordinaire du 20 décembre 2016

Ordre du jour

1. Affiliations/Administrateurs ;
2. Modification statutaire ;
3. Dernière évaluation du Plan stratégique 2014-2016 et Plan stratégique 2017-2019.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve les points inscrits à l'ordre du jour de l'intercommunale IGRETEC.

c) Réunion du Comité de l'ASBL Contrat Rivière Escaut-Lys (CREL)

Réunion du Comité du 19 décembre 2016

Ordre du jour

1. Validation du PV de la dernière réunion ;
2. Recrutement d'un animateur(trice) ;
3. Présentation du budget prévisionnel 2017 ;
4. Modification des statuts de l'asbl ;
5. Renouvellement des membres du CA ;
6. Divers.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve les points inscrits à l'ordre du jour du CREL.

Agent traitant : Martine ROOS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

7. Aide en services

A l'unanimité, le Conseil Communal marque accord sur l'octroi d'une aide en services à l'association Mob'raisienne correspondant à deux locations de la salle communale de Maubray (les 15/01 et 12/02/2017), pour un montant total de 250 €.

Agent traitant : Brigitte WATTIEZ

Politique responsable : Bernard BAUWENS

8. Procès-verbal

Monsieur VIVIER signale qu'en page 6, il avait fait une remarque concernant le fait que certaines communes (dont Antoing) avaient vu leur dotation au fonds des communes diminuer alors que les conditions n'étaient pas réunies pour qu'elles soient « punies ». Quelle sera la réaction du Collège ? Il existe deux moyens d'agir : un recours au Conseil d'Etat ou un recours devant le juge judiciaire.

Le Directeur Général confirme que 67 communes wallonnes, dont Antoing, ont injustement été pénalisées au fonds des communes pour l'année 2016. En effet, une réduction de la dotation était prévue pour les communes qui réunissaient deux conditions : avoir un taux IPP inférieur à 8 % et être en-dessous de 2.600 centimes additionnels à l'immobilier. Or, la Région a finalement pénalisé les communes remplissant un seul des critères ce qui apparaît totalement illégal. Pour Antoing, la pénalité s'élève à 0,25 % de la dotation prévue soit 6.344,66 € sur 2.537.864,96 €. Actuellement, un recours devant le Conseil d'Etat avec d'autres communes concernées est à l'étude. En effet, les frais d'un recours seul seraient plus élevés que la somme qui pourrait être récupérée (nous ne sommes pas dans le même cas de figure que pour la taxe sur les imprimés publicitaires qui est récurrente).

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve le procès-verbal de la séance du mardi 22 novembre 2016.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

9. Questions orales

Monsieur VINCENT signale que l'éclairage public en périphérie de l'église de Fontenoy ne fonctionne pas. Le Président en prend bonne note et les services concernés en seront informés au plus vite.

Monsieur VINCENT précise que son groupe avait demandé en avril dernier qu'une information soit donnée tous les deux mois sur l'évolution du projet Your Nature. Force est de constater que le Conseil n'a toujours pas de nouvelles régulières sur ce dossier. Le Président se veut rassurant sur ce dossier d'autant qu'il a reçu leur feu vert pour que leur site soit accessible dans le cadre du week-end Wallonie Bienvenue de l'an prochain. Les responsables lui ont également signalé qu'une communication serait faite début de l'année prochaine sur le volet emploi; que les premières maisons seraient installées dans le premier semestre 2017 (ce qui ne veut pas dire qu'elles pourront être occupées) et que l'ensemble des pieux a été coulé. Un responsable sera invité au Conseil de janvier et le point inscrit à l'ordre du jour.

Monsieur VINCENT souligne qu'un changement dans l'actionnariat a semble-t-il eu lieu et cela est important dans un projet de cette envergure notamment au niveau de la ligne de conduite que ce nouvel actionnariat va suivre. Il y a toujours une période d'incertitude qui suit un changement des responsables. Le Président précise qu'une conférence de presse devrait avoir lieu avant la fin de l'année à ce sujet et sollicitera la venue d'un administrateur en janvier 2017.

Monsieur VIVIER signale que son groupe avait demandé une réunion de commission agricole réunissant le Parc Naturel, le SPW, les pompiers,..., afin d'évoquer les problèmes de coulées de boue et d'inondations sur l'entité. Cette commission s'est réunie sur un tout autre sujet ce 02/12/2016 et les agriculteurs étaient peu représentés. Il espère qu'une

réunion sérieuse sera prochainement organisée et regrette que son groupe ne soit pas écouté.

Le Président précise que des travaux ont été menés pour lutter contre les coulées de boue notamment la pose de fascines à la rue du Marais à Maubray. Le personnel communal a par ailleurs reçu une formation pour la pose de ces fascines. Il est évident que les fermiers ont une part de responsabilité dans les problèmes de coulées de boue et qu'il est important de les sensibiliser à ce sujet. Monsieur DESMET ajoute que des actes ont été posés telle la formation du personnel pour la pose de fascines et des choses concrètes ont été réalisées ou sont en passe de l'être. Et le Président de citer la réalisation d'un bassin d'orage au chemin des Anglais à Calonne. Madame BOCAGE représente le Collège aux réunions de la commission agricole, nul besoin que l'entièreté du Collège y soit présente.

Monsieur VINCENT signale que des besoins sont à rencontrer pour lutter contre les problèmes d'inondation. Le Directeur Général précise que des réunions techniques ont eu et auront encore lieu notamment avec la cellule GYSER de la Région Wallonne dont l'expertise en la matière est largement reconnue tout comme le Parc Naturel Nul besoin d'avoir toujours des réunions globales pour avancer. Comme dit précédemment, des actes concrets ont été faits et le bassin d'orage en est un exemple tout comme la pose d'une grille de champs à proximité du même endroit. Il rappelle que le projet Obesco2 (ouverture d'une nouvelle carrière en rive gauche de l'Escaut) prévoyait la réalisation d'un bassin d'orage en amont du Chemin des Anglais mais ce projet est reporté, raison pour laquelle la commune a entamé ces travaux avec l'aide d'une école.

Le Président souligne que les travaux de réfection du mur d'enceinte de l'église de Maubray ont repris.

SEANCE SECRETE

La séance est levée à 19 h 40.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

B. BAUWENS